

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 12 janvier 2026

Présents : Stéphane Ginevra, Martine Duffaud, Romain Poyet, Pierre François Léonard, Guy Vernet, Guillaume Domecq, Capucine Malbrain.

Excusé : Jean-Paul Carlier, Camille Sanchis (procuration à Pierre-François Leonard).

Absents : Marion Gros-Dumoulin, Gilles Helft

Secrétaire de séance : Guillaume Domecq

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu qui est donc adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour

- Modification des statuts du SEBA
- Devis Pierre sèches pour le mur de soutènement de la calade des ouvrières
- Modification de la délibération pour la station d'épuration
- Agence France Locale
- Adhésion aux communes forestières d'ardèche
- Questions diverses :
  - Gazette

### 1. Modification statuts SEBA

Il s'agit principalement de supprimer le budget général pour ne réaliser qu'un budget assainissement et un budget eau potable.

**Pour** à l'unanimité

### 1. Devis pierre sèches pour mur de soutènement calade

Il s'agit de la réfection du mur qui supporte la calade des ouvrières, en surplomb du bâtiment de l'Ecomusée, sur une longueur de 25m et une hauteur de 3m pour éviter les dégradations futures en contrebas. L'entreprise Elips propose un chantier école à hauteur de 37 125 euros. Une subvention à hauteur de 50 % va être demandée au Parc National des Monts d'Ardèche.

**Pour** à l'unanimité

### 1. Modification de la délibération pour la station d'épuration

Il s'agit de modifier le budget de 262 000 HT (comprenant les travaux et les études) à 279 550 HT (comprenant les travaux, les études et la maîtrise d'oeuvre), suite au rapport de l'entreprise Naldeo mandatée par la Mairie pour la projet de station d'épuration collective du bourg.

**Pour** à l'unanimité

## 2. Agence France Locale

Comme pour chaque début d'année, il s'agit de donner les garanties à l'AFL au nom de la commune pour que le maire puisse y faire appel dans le cadre d'un prêt.

**Pour** à l'unanimité

## 3. Adhésion Communes forestières d'Ardèche

La commune a peu de forêts dans les biens communaux, mais l'association peut aider à organiser la gestion des biens sans maîtres.

L'adhésion serait de 90 euros/ans (commune de moins de 300 habitants, sinon 180 euros/ans).

La commune n'ayant pas de biens sans maîtres à gérer en 2026, nous décidons de ne pas y adhérer pour le moment.

## 4. Questions diverses :

- **Gazette**

Les bénévoles s'occupant de la gazette demandent à la commune de prolonger le budget d'impression pour que l'équipe puisse préparer les prochaines éditions d'ici aux prochaines élections.

Il est décidé de prolonger l'abonnement d'impression.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi **26 Février 2026, à 17h30.**